

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 07 pouvoirs : 02 votants : 09 pour : 09 contre : 00 abstention : 00	L'an deux mil vingt quatre et le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, et Eric DESMET. Absents excusés : Françoise FERRANDON Julie CHONE a donné pouvoirs à Guy BRULON Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Eloïse PLANTUREUX Secrétaire de séance : Richard GABILLAT
Date de convocation 15 octobre 2024	
Date d'affichage 15 octobre 2024	

OBJET : Plan de financement – Travaux salle polyvalente

Délibération N° 18_22/10/2024

Dans le cadre des demandes de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2025, Monsieur le Maire propose d'inscrire sur ce programme la réfection totale de la toiture et du plafond de la salle polyvalente endommagés par le temps et pour qui de nombreuses interventions pour des fuites ont été réalisées ces dernières années.

Monsieur le Maire présente les devis proposés par les entreprises :

- Monsieur WESTRELIN Pascal pour la réfection de la couverture - 28 826,12 € HT
- SAS Menuiserie Jérôme Fradet pour l'isolation et le remplacement du plafond – 11 631,50 € HT
- EI BONNIN François pour le remplacement des plafonniers – 1 750,00 € HT

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépense = 42 207,62 € HT

Recette = FAR 2025	11 396,06 € (27%)
DETR 2025	21 103,81 € (50 %)
Autofinancement communal	9 707,75 € (23%)

Soit un total de : 42 207,62 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

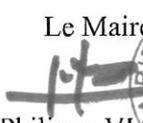
VU le règlement du Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre,

VU le règlement de la DETR

Considérant les devis présentés ci-dessus.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * **CONFIRME** la nécessité de la réfection de la toiture, de l'isolation et du plafond de la salle polyvalente comme proposé par Monsieur le Maire ;
- * **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à ce dossier ;
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR 2025 et auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025.

Le Maire

Philippe VIAUD


La Secrétaire de séance

Richard GABILLAT